



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D14 - Ecole du Manoir – Participation aux travaux de réfection de l'isolation et de l'étanchéité avec Vals de Saintonge Communauté

Date de convocation : 28 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoah CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Sylvie FORGEARD-GRIGNON	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

Excusées : 2

Nicole YATTOU
Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Daniel BARBARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

N° 14 - Ecole du Manoir - Participation aux travaux de réfection de l'isolation et de l'étanchéité avec Vals de Saintonge Communauté

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

En 2018, Vals de Saintonge Communauté a réalisé les travaux d'étanchéité et d'isolation de la partie en rez- de-chaussée de l'école maternelle du Manoir.

Pour l'année 2019, Vals de Saintonge Communauté envisage de réaliser la dernière partie à savoir la zone à étage.

Vals de Saintonge Communauté occupe dans cette partie du bâtiment, pour l'exercice de sa compétence scolaire, la totalité du rez-de-chaussée ainsi qu'un des trois logements à l'étage, les deux autres logements appartenant à la Ville soit un tiers de la superficie.

L'entreprise Angély Etanchéité qui a réalisé la première tranche de travaux en 2018, a transmis un devis d'un montant de 23 272,25 € HT :

- la part de Vals de Saintonge Communauté est des deux tiers soit 15 514,83 € HT ;
- la part de la Ville est donc d'un tiers soit : 7 757,42 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville 2019.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la participation financière de la Ville à hauteur de 7 757,42 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.